

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration**

**Date : 1<sup>er</sup> Décembre 2014**

Année scolaire : **2014 - 2015**

Numéro de séance : **4**

Date de transmission de la convocation aux membres : **21 novembre 2014**

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **oui**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme Céline GROSSET**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **17**

**Ordre du jour**

**1 - Préambule :**

- Approbation du PV du CA de la séance du 20 novembre 2014,

**2 - Vie budgétaire et financière :**

- Préparation budgétaire 2015,

**3 - Fonctionnement général :**

- Demande des enseignants relative à la création d'un poste d'ASSEDU.

**4 - Questions diverses.**

Annexes : 1 -

- Motions [nombre – titre) : 0

**PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2014

Qualité	Titulaires				Suppléants				
	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A(*)	E[ <input type="checkbox"/>	
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Nicolas DEMANGEAU	X						
	Gestionnaire	Alice BODIN	X						
	C.P.E.	Corinne MASSE			X				
	Directeur adjoint de la SEGPA ou chef de travaux								
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	Eric GAUTIER			X				
	Groupement de communes	Patricia ROUXEL			X				
	Commune siège	Jean-Marie-ROY			X				
PERSONNALITE QUALIFIEE	Gérard DOURIEZ			X					
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	Céline GROSSET	X						
		Claude BERNARD	X						
		Sylvie GORON				Mme E. JUBIEN VIGNIER	X		
		Mireille MOUSSET	X						
		Charly ROY	X						
		Adeline LABROSSE	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Elisabeth CATHELINAUD			X				
		Mélanie REY			X				
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	Chantal ROBIN	X						
		Emmanuel PADRE	X						
		Didier AUBOUIN	X						
		Corinne LAFOND	X						
		Aurélia QUEIROS	X						
		Mme MOINET-CHAMPIGNY A. Catherine	X						
	Elèves	Clara CAILBAULT	X						
		Margot MERCIER	X						

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## **I - Préambule**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17 h 50 et fait lecture de l'ordre du jour déclinant les points rajoutés.

Mme Grosset Céline, représentante des personnels enseignants accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 novembre 2014 et adoption de l'ordre du jour de la séance du lundi 1er décembre 2014 :**

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 20 novembre 2014.

Le procès verbal de la séance du 20 novembre 2014 est adopté ainsi que l'ordre du jour suivant :

#### 1 Préambule :

- Approbation du PV du CA de la séance du 20 novembre 2014 et de l'ordre du jour de la présente séance.

#### 2 Fonctionnement général :

- Demande selon le format d'un vœu du CA des enseignants et des parents relative à la création d'un poste d'ASSEDU,
- Adhésions, contrats et conventions à caractère pluriannuel (mise à jour).

#### 3 Vie budgétaire et financière :

- Décision modificative budgétaire,
- Proposition budgétaire 2015.

#### 4 Questions diverses.

- Concours Kangourou et Big Challenge,
- Autorisation de recrutement d'un emploi aidé supplémentaire pour l'accompagnement d'un élève nouvellement reconnu par la MDPH.

⇒ **Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2**

#### Commentaires :

- ⇒ Un représentant des parents fait remarquer que dans les pièces jointes au dernier PV la motion déposée par les représentants des parents et des personnels n'a pas été jointe.
- ⇒ M Le Président précise que cette pièce n'a pas été adressée en format numérique.

## **II - Fonctionnement général**

- **Demande selon le format d'un vœu du CA des enseignants et des parents relative à la création d'un poste d'ASSEDU.**

M. le Principal précise que suite à la demande de vœu exprimée lors de la séance du 20 novembre 2014 cette question a été inscrite à l'ordre du jour.

Selon l'article R421-23 du code de l'éducation le conseil d'administration peut, à son initiative, adopter tous vœux sur les questions intéressant la vie de l'établissement le Principal précise que suite à son refus lors de la séance du 20/11/2014 qu'il a pris l'attache des services juridiques.

Un représentant des personnels enseignants et d'éducation fait lecture du dit vœu :

*« Les parents, enseignants, personnels élus au conseil d'administration prennent acte de la non reconduction du contrat aidé vie scolaire au collège de Celles sur Belle, ce qu'ils déplorent.*

*En septembre 2013, l'établissement s'est vu supprimer un poste d'assistant d'éducation et attribuer un contrat aidé pour une mission d'aide à la vie scolaire, ce qui avait été regretté au conseil d'administration du 1er juillet 2013.*

*Toutes les questions déjà soulevées à la rentrée 2013 restent en suspens :*

*- la hausse des effectifs régulière depuis et pour plusieurs années encore ; comment surveiller les élèves dans de bonnes conditions avec un personnel de moins ?,*

*- les travaux d'agrandissement du réfectoire en cours rendent la surveillance plus difficile; comment assurer la sécurité des collégiens avec un personnel de moins ?,*

*- la surveillance de deux blocs sanitaires supplémentaires depuis la rentrée 2013,*

*- l'accompagnement de la vie scolaire auprès des élèves en heures de permanence (aide aux devoirs, surveillance...),*

- la garantie d'un climat scolaire serein et du bien-être de tous les élèves, y compris celui des plus fragiles (comment y veiller avec un assistant d'éducation de moins ?).

C'est pourquoi les représentants élus au conseil d'administration demandent au rectorat de rétablir un nouveau poste d'assistant d'éducation au collège François Albert de Celles sur Belle. »

⇒ **Vote Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 3**  
**Acte n° 18**

Le vœu présenté est adopté (à préciser l'abstention des représentants de l'administration).

• **Adhésions, contrats et conventions à caractère pluriannuel (mise à jour).**

Mme la gestionnaire présente la liste des adhésions, des contrats et des conventions à caractère pluriannuel mise à jour au 01/12/2014 (voir annexe). Les modifications sont présentées :

Rubrique adhésions :

⇒ GRETA POITOU-CHARENTES

Rubrique conventions :

- ⇒ Convention constitutive du groupement d'établissement GRETA POITOU-CHARENTES,
- ⇒ Convention avec le Syndicat mixte du Pays Mellois (actions dans le cadre de l'accompagnement éducatif),
- ⇒ Convention avec le collège de Brioux-sur-Boutonne (Projet Voyages au cœur du livre),
- ⇒ Convention quadripartite (Collège François Albert – Belle et Lambon – Communauté cantonale de Celles-Foyer socio-éducatif) fixant le partenariat dans le cadre du dispositif accompagnement éducatif et du PIODMED.

Cette liste sera représentée aux futurs conseils d'administration si nécessité et pour réactualisation. A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses liées aux adhésions, contrats et conventions et groupements de service de la liste jointe en annexe.

⇒ **Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**  
▪ **Acte N°21**

**III- Vie budgétaire et financière.**

➤ **Décision budgétaire modificative soumise au vote N°15.**

Madame la gestionnaire propose un prélèvement sur les fonds de roulement disponibles de 2500€ soit :

⇒ 2500€ pour le crédit nourriture.

Cette décision budgétaire modificative est acceptée à l'unanimité.

A noter un avis favorable du comptable public au regard de la situation comptable de ce jour et des droits constatés en attente et du fond de roulement mobilisable.

Cette proposition est adoptée.

⇒ **Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

▪ **Acte N°20**

Commentaires :

- ⇒ Un représentant des parents des élèves demande si des parents sollicitent un paiement mensualisé des frais scolaires.
- ⇒ M L'agent comptable précise « très peu » et qu'une réflexion sur le prélèvement automatique est en cours.

➤ **Proposition de budget pour l'année 2015.**

Mme la gestionnaire rappelle les principaux points de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) :

- ⇒ Trois services exclusifs :
  - dépenses pédagogiques : AP (*activités pédagogiques*),
  - fonctionnement : ALO (*administration & logistique*),
  - vie de l'élève : VE (*vie de l'élève*).
- ⇒ Un service spécial prédéfini :
  - Les bourses nationales
- ⇒ Un service spécial d'opportunité :
  - La restauration et l'hébergement.
- ⇒ Des services spéciaux selon les besoins qui s'analysent non par le calcul du résultat (recettes – dépenses de fonctionnement) mais par le calcul de :
  - la capacité d'autofinancement (CAF) *si le solde est positif*,
  - ou par l'insuffisance de capacité d'autofinancement (IAF) *si le solde est négatif*.
  - la CAF corrige le résultat des variations induites par les opérations d'ordres (amortissements, provisions...).

### Présentation du budget 2015 et commentaires

#### A-Elements constitutifs de la préparation budgétaire.

##### ➤ **Elaboration des tarifs de restauration.**

- Pour le taux de pourcentage des charges communes, la collectivité départementale invite les établissements à se rapprocher de la moyenne départementale soit 18%.
- Afin de maintenir le prix moyen/assiette et la qualité, le chef d'établissement propose un taux de participation au fonctionnement général de 16,25% (volonté de maintenir le prix/assiette à hauteur de 1.703 euros).

##### ➤ **Propositions des tarifs commensaux (voir tarifs votés dans un précédent CA).**

##### ➤ **Montant de la subvention de fonctionnement de la collectivité.**

- Le montant de la dotation de fonctionnement de l'exercice 2015 attribuée par la collectivité est de 100145 € soit une augmentation de 3541 € (+ 3.665 %) par rapport à la subvention 2014.
- La valeur du point a été revalorisée de 2 % soit un montant de 271€.
- Plus 6.37 points en plus dont 1.62 points pour les dépenses de viabilisation.
- Plus 4.59 points en plus pour les effectifs (selon une analyse de l'évolution des effectifs réalisée sur 2 ans).
- Plus 0.15 points pour les surfaces.
- L'augmentation réelle du point est de 3.665 %.

#### B-Présentation du budget 2015 et commentaires

##### ➤ Chapitre Activités pédagogiques.

- Les activités et les actions pédagogiques ont été chiffrées suivant l'état prévisionnel des actions 2015 voté en octobre 2014.
- Le budget du projet d'établissement a été décliné suivant les 3 axes du projet d'établissement dont 2 contractualisés avec la collectivité et la DDEN79 dans le cadre du contrat d'objectifs tripartite (Axe 1 et Axe 2).
- Les droits de reprographie ont été calculés en fonction de l'effectif constatés à la rentrée 2014.
- Les crédits ouverts pour les manuels scolaires et les carnets de correspondance tiennent compte du reliquat de la subvention des crédits globalisés reçue en 2014 (enquête lourde).
- Une participation de 350,00€ est attribuée à l'association sportive du collège pour promouvoir le sport.
- Deux dons : 600€ association des parents FCPE, et 3000€ du Foyer coopératif du collège sont attribués pour participer aux activités pédagogiques de l'ensemble des élèves.

- Une subvention de la Communauté Cantonale de 3500€ est affectée en recette à l'AP (subvention reconduite).
- Les choix pédagogiques partagés et privilégiant l'organisation de quatre séjours pour l'ensemble des élèves de 3<sup>ème</sup> et les élèves de 4<sup>ème</sup> de la section européenne impacte les crédits ouverts aux dépenses d'enseignement, la proposition budgétaire présentée supportant la part accompagnateur (5517€) et une partie de la part élève (2605€).
- Les crédits globalisés attribués par la collectivité pour le PIODMED et le parcours artistique et culturel sont provisionnés mais faute de notification officielle de la part de la collectivité ces crédits ne sont pas mobilisés dans l'immédiat et neutralisés en dépense et en recettes (pour un montant de 7640€).
- Ces crédits globalisés remplacent toutes les aides antérieures accordées par la collectivité (subventions pour les déplacements sur les sites majeurs, séjour en Europe, subvention sport culture, etc.,...).
- Dès réception de la notification de ces crédits globalisés, une DO sera présentée aux membres du CA (ventilation de ces crédits entre les différents domaines).

#### ➤ Chapitre Administration et logistique

- Le crédit ouvert pour la viabilisation correspond au nombre de points attribués par la collectivité territoriale (133.16 points) multiplié par la valeur du point (271€) soit 36086.36€, somme à laquelle on ajoute la participation du SRH soit 16800€ (soit 42.5 % des dépenses de fonctionnement du service SRH).
- Tous les contrats de maintenance et les prestations extérieures (hors SRH) ont été ouverts à ce service (y compris contrats de maintenance des photocopieurs).
- La ligne contrat aidé a été renouvelée (2 CUI pour une durée de 6 mois).
- Au regard de l'augmentation des frais postaux le montant de la dépense prévisionnelle a été revalorisée (+5%).

#### ➤ Chapitre Vie de l'élève

- Les crédits ouverts sont prévisionnels, ils tiennent compte des montants perçus et des reliquats fin 2014.

#### ➤ Chapitre Bourses nationales

- Le crédit ouvert se répartit pour 8750€ pour les bourses de collège et 1250€ pour les remises de principe.

#### ➤ Chapitre Service restauration hébergement

- Les tarifs de demi-pension sont fixés annuellement par la Collectivité territoriale ainsi que le règlement du service de restauration.
- Les recettes de demi-pension ont été calculées sur la base de 560 demi-pensionnaires (soit l'effectif actuel 572 DP, moins l'équivalent de 12 élèves en remise d'ordre).
- Les recettes commensaux sont en légère augmentation.
- La part viabilisation représente 42.5% des dépenses de fonctionnement du service.
- Le choix d'un taux de participation de 16,25% aux dépenses de fonctionnement permet de garder un crédit nourriture permettant de conserver la qualité des produits frais servis dans l'établissement (selon la volonté politique du chef d'établissement).
- Le coût moyen unitaire du repas est de 2,85€, pour une part assiette de 1,73€ (pour info 1,85€ dépense réelle assiette au 30/11/2014)
- Les montants des participations aux dépenses de rémunération des personnels de restauration et du F.C.S.H amputent considérablement le crédit disponible pour le service 54600.22€ (soit 22.5%).

#### ➤ Chapitre OPC : opérations en capital

- L'état du fond de roulement en cours ne permet d'envisager des investissements à ce jour. Selon les règles de prudence d'usage, l'ordonnateur souhaite attendre l'examen du compte financier 2014 pour envisager des achats (besoin de renouveler le tracteur tondeuse et achat d'une remorque).

Commentaires :

M Le Principal précise que :

- plusieurs investissements au service de l'action pédagogique (réseaux et matériel informatiques) et de l'amélioration du cadre de vie des élèves (mobiliers urbains) doivent à court terme être envisagés, ces dépenses n'ont pas pu être ouvertes au budget initial, une étude des réserves lors de l'examen du compte financier permettra peut-être d'envisager ces dépenses au cours de l'exercice
- les amortissements des matériels achetés suite à l'octroi d'une subvention de la collectivité pour l'achat de matériels d'entretien (balayeuse, monobrosse,...) génèrent un résultat prévisionnel déficitaire et une CAF à zéro.

➤ **En conclusion :**

- Le budget de fonctionnement 2015 est voté avec un résultat prévisionnel déficitaire de 6057.68€ (soit la différence entre les prévisions d'amortissement et les neutralisations) :

- recettes :	458420.30 €
- dépenses :	464477.98 €
- amortissements :	6142.68€
- neutralisations :	85.26 €

- Le CAF est de 0 €.

La proposition de budget 2015 est adoptée selon ce format.

⇒ **Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**  
 ▪ **Acte N°17**

➤ **Commande publique dans le cadre de la RCBC.**

Mme la gestionnaire présente le cadre réglementaire relatif à la commande publique (article R.421-20 modifié). L'état prévisionnel des achats annexé à la proposition budgétaire 2015 est présenté. Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer toute commande dans les limites des crédits ouverts au budget (voir EPA joint) et lui accorde l'autorisation de conclure les marchés, contrats et conventions annuels.

⇒ **Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**  
 ▪ **Acte N°22**

**IV – Questions diverses**

➤ **Concours Big Challenge et Kangourou des mathématiques.**

M le Principal présente le contenu des deux concours proposés aux élèves sur la base du volontariat. Les budgets prévisionnels sont présentés sur la base d'une participation de 100 élèves pour chaque concours. Une participation financière est demandée aux familles sur la base de 2 euros.

**Concours BIG CHALLENGE (12 mai 2015)**  
**projet pour 100 élèves**

Dépenses			Recettes	
0ACTPEI	actions pédagogiques	350,00	0REVDIV	200,00
			0DGF	150,00
<b>total</b>		<b>350,00</b>	<b>total</b>	<b>150,00</b>

**Concours des mathématiques (jeudi 19 mars 2015)**  
**projet pour 100 élèves**

Dépenses			Recettes	
0ACTPEI	actions pédagogiques	300,00	0REVDIV	200,00
			0DGF	100,00
<b>total</b>		<b>300,00</b>	<b>total</b>	<b>300,00</b>

Une participation financière des familles des élèves souhaitant participer est fixée à 2 euros par inscription (inscription facultative). Cette proposition est adoptée.

⇒ **Vote Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1**  
▪ **Acte N° 49**

➤ **Autorisation de recrutement d'un emploi aidé supplémentaire pour l'accompagnement d'un élève nouvellement reconnu par la MDPH.**

M le Principal informe les membres du CA de l'autorisation actuelle (en référence à la décision du CA du 16 09 2013) accordée au chef d'établissement par le conseil d'administration en matière de recrutement de CUI :

- ⇒ Une autorisation pour le recrutement d'un CUI vie scolaire,
- ⇒ Une autorisation pour le recrutement de deux CUI pour l'accompagnement de deux élèves reconnus par la MDPH.

Constat actuel :

- ⇒ Le poste de CUI vie scolaire n'a pas été renouvelé,
- ⇒ Une demande MDPH vient d'être accordée à un élève,
- ⇒ Des demandes de reconnaissance sont en cours d'instruction à la MDPH.

En conséquence le chef d'établissement demande l'autorisation de porter l'actuelle autorisation de 3 à 5 postes ceci afin de faire face aux demandes actuelles en matière d'accompagnement des élèves et ce dans le cadre des ouvertures allouées.

Commentaires :

- ⇒ Un représentant des parents des élèves demandent qui supporte le paiement de ces contrats.
- ⇒ M le Principal précise que les salaires sont supportés par l'état.
- ⇒ Un représentant des personnels enseignant et d'éducation précise que ce sont des personnels qui ont besoin d'un tuteur.
- ⇒ Pour l'heure c'est le chef d'établissement qui assure ce tutorat. Un dispositif de formation est également proposé.

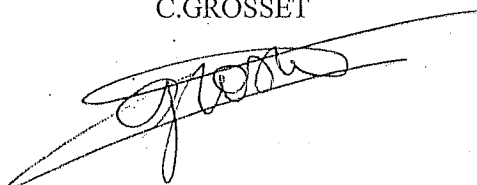
Cette autorisation est accordée.

⇒ **Vote Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 2**  
▪ **Acte N° 46**

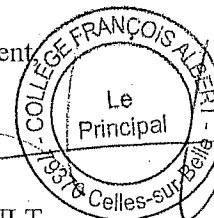
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire de séance,

C. GROSSET



Le Président



A. PAIRAULT

